

Le château : un ouvrage aux multiples fonctions

Dans l'imaginaire collectif le château du Moyen Âge c'est le « château fort », celui où vivent et se réfugient le seigneur et ses chevaliers qui y sont quelquefois assiégés. C'est pour cette raison qu'il est muni de tours percées d'archères, de hautes murailles avec des créneaux et des mâchicoulis, d'un pont-levis, ceinturé par des fossés et parfois juché au sommet d'un rocher. Nous sommes ici essentiellement dans le domaine de l'architecture militaire, autrefois privilégiée dans les études consacrées aux châteaux médiévaux. Pour l'historien, l'apparition et la multiplication des châteaux ont longtemps été associées à des temps de désordres, d'anarchie et d'affaiblissement de la puissance publique avec des seigneurs érigeant d'innombrables forteresses et défiant le pouvoir du roi et des princes vers le XI^e siècle. Le royaume de France se serait alors couvert de milliers de mottes, vestiges tangibles d'une « mutation féodale », désormais remise en cause.

La place occupée par le château dans la société médiévale a été revue. Il est ainsi l'objet de débats au sein de cette science dénommée la castellologie, néologisme inventé au début des années 1960 par Michel de Boüard, à partir du latin *castellum*, désignant le château. Des historiens, des historiens de l'art et des archéologues confrontent désormais leurs approches du monument dans son environnement. L'archéologue Joëlle Burnouf a ainsi affirmé de manière péremptoire que le château au Moyen Âge n'existe pas et qu'il fait partie d'une mythologie mise en œuvre au XIX^e siècle. Chaque château serait un *unicum* complexe échappant aux modèles et aux typologies des mottes, des enceintes, des châteaux de pierre et autres maisons fortes... Au terme de château certains désirent désormais substituer celui de « résidence aristocratique » ou de « résidence élitaine fortifiée ou non fortifiée ». On insiste désormais sur les multiples fonctions du château : résidentielle, défensive et ostentatoire. Il convient aussi d'y adjoindre celle de centre de pouvoir. Au vocable de « résidence aristocratique » nous préférons néanmoins celui de château qui connaît de multiples variantes au Moyen Âge, notamment en latin : *castrum*, *castellum*, *oppidum*, *turris*, *domus*, *manerium*, *chastel*, *manoir*, *maison*, *hébergement*...

Le château : une résidence aristocratique

Le château est d'abord la demeure d'un lignage noble et de ses proches. Depuis la période carolingienne, un palais ou une résidence aristocratique d'importance comprend une salle (*aula*) où l'on se réunit lors d'événements, comme des banquets ou des audiences, une chambre ou des appartements privés (*camera*) et un oratoire ou un lieu de culte distinct, une chapelle (*capella*). Une tour (*turris*) y est quelquefois attestée à partir du XI^e siècle ; le vocable de « tour maîtresse » s'est substitué à celui de « donjon ». Elle est qualifiée de « tour-résidence » quand elle accueille la salle, la chambre et un oratoire. Le château est bien plus qu'une simple maison ou *domus*, en raison du statut de celui qui y réside. Parfois distribué autour d'une cour close, cet habitat devient progressivement un logis à étages, avec plusieurs salles, des successions de

chambres, voire plusieurs logis dans les châteaux des princes et des rois, sans compter les services et les dépendances : cuisine, celliers, greniers, écuries... Au fil du temps, la recherche de confort entraîne la multiplication des pièces, des fenêtres et des cheminées ainsi que la prise en compte de nécessités non défensives, comme l'intimité et l'hygiène. Les rois et les princes se font ériger de véritables palais, encore corsetés par une enceinte défensive. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, tandis qu'à Paris le roi Charles V transforme l'ancienne forteresse du Louvre en palais, Jean IV, duc de Bretagne, érige la tour-résidence de Dinan et les logis-portes de Vannes et de Suscinio. Un siècle plus tard, François II édifie le palais-citadelle de Nantes qui est un des premiers châteaux de la Loire, avec un logis dont la façade est longue d'une centaine de mètres. Dans la première moitié du XVI^e siècle, Jean de Laval édifie le « château neuf » de Châteaubriant, un logis renaissance adossé aux courtines de l'ancienne basse-cour du vieux château. De nouvelles résidences sont encore érigées au sein des vieilles forteresses médiévales bretonnes jusqu'au XX^e siècle, entraînant leur préservation, leur altération ou la disparition de leurs derniers vestiges.

Des lieux fortifiés au fil des siècles

Dans les temps troublés des attaques vikings puis de la mise en place des principautés et de châtellenies rivales cette résidence est souvent fortifiée car des conflits conduisent parfois à l'attaque et à la destruction des demeures et des points d'appui des adversaires. Dès la période carolingienne, aux IX^e et X^e siècles, la résidence aristocratique, la « cour » ou *lez* en Bretagne, est parfois protégée par un fossé, un talus de terre, des palissades et une solide tour-porte associant la pierre et le bois. Ces éléments permettent de résister à des assauts ou à un siège mené par un adversaire peu nombreux et non doté de machines de siège. Les X^e, XI^e et XII^e siècles sont marqués par l'apparition de dizaines de forteresses érigées à la fois par les comtes et les ducs qui les confient parfois à des gardiens et par des puissants qui édifient des forteresses sans autorisation, profitant de l'affaiblissement des précédents. Certaines luttes féodales aboutissent dès lors au démantèlement de places fortes, comme à Donges, vers 1123, après la profanation de l'abbatiale de Redon. L'usage de la pierre se généralise dans les forteresses : des tours maçonnées remplacent parfois les tours de bois au sommet des mottes. Entre 1167 et 1197, lors de la mainmise des Plantagenêts sur la Bretagne, les châteaux des barons révoltés sont pris, détruits, occupés puis reconstruits, comme Fougères, dévasté en 1167 et 1173, avant le ralliement de Raoul de Fougères à Henri II Plantagenêt. Pierre de Dreux et son fils Jean le Roux en font autant avec les derniers récalcitrants, comme Henri d'Avaugour et les vicomtes de Léon : ils leur enlèvent parfois leurs forteresses et pacifient le duché.

Les défenses sont perfectionnées tout au long du Moyen Âge avec le développement de la poliorcétique, l'art d'assiéger les places. Les principes de l'architecture philippine mise en œuvre dans le royaume par Philippe Auguste vers 1200 se diffusent en Bretagne

Introduction

dès le début du XIII^e siècle : on y construit des châteaux de plan régulier flanqués de tours circulaires, comme cela est attesté dans une quinzaine de forteresses de l'est du duché, notamment à Vitré, Léhon ou Fougères. La guerre de Succession de Bretagne (1341-1364) constitue une épreuve pour bien des châteaux et accélère la mise en défense des résidences aristocratiques. Elle est marquée par d'innombrables sièges : les enceintes urbaines sont perfectionnées et des châteaux reconstruits. À la fin du conflit, certaines forteresses sont en ruine car elles ont abrité des brigands ou en raison de l'extinction de certains lignages. La seconde moitié du XV^e siècle est marquée par une « marche à la guerre » en raison de l'opposition entre le duc de Bretagne et le roi de France qui veut soumettre le prince. La période voit le renforcement de bien des murailles, particulièrement dans les marches de Bretagne fortement militarisées en prévision de l'affrontement qui survient entre 1487 et 1491. Les offensives royales aboutissent à la prise de nombreuses places, parfois soumises après un pilonnage d'artillerie, notamment Ancenis, Châteaubriant, Fougères, Guingamp et Concarneau. Si les cités de Nantes, en 1487, et de Rennes, en 1491, résistent durablement à un blocus, de nombreuses villes et forteresses ouvrent leurs portes, parfois sans combat. Un siècle plus tard, lors de la guerre de la Ligue, entre 1589 et 1598, on assiste à la remilitarisation de dizaines de forteresses pourvues de garnisons qui oppriment les populations autant qu'elles les protègent. À l'issue des combats, certains anciens châteaux sont privés de leur parure militaire, parfois sur injonction royale ou lors d'un démantèlement spontané, mais ce phénomène est lent : au début du XVII^e siècle plusieurs « châteaux neufs » sont encore pourvus de défenses, fossés, murailles et tours percées de canonnières, comme à la fin du Moyen Âge.

Aristocratie et paraître

Le paraître est essentiel pour les aristocrates : certaines résidences sont perchées sur des rochers ou érigées sur des buttes naturelles retaillées ou des tertres artificiels afin de voir et d'être vu. Les tours sur mottes se multiplient aux XI^e et XII^e siècles : elles sont faciles à construire, grâce aux corvées paysannes et avec le concours de charpentiers. La motte permet de s'afficher dans le paysage et de signifier la présence d'un maître ou *dominus*. Le château est un édifice remarquable, au cœur d'un nouveau territoire, la châtelainie, mais aussi sur ses marges, avec dans ce cas une vocation militaire et ostentatoire plus affirmée. De nombreux sites apparaissent ainsi dans des positions autrefois qualifiées de « stratégiques » mais constituent avant tout des marqueurs, des « verrous », à l'entrée d'un territoire. Des réseaux de mottes se développent autour de châteaux majeurs : le seigneur y installe ses chevaliers, les *milites castri* autrefois astreints à la garde dans son château. Ils ont pour consigne de venir défendre le principal château en cas de péril : en 1173, plusieurs dizaines d'hommes d'armes se retranchent dans la tour de Dol lors d'une offensive d'Henri II Plantagenêt. Les résidences de chevaliers se comptent par centaines dans la principauté bretonne là où l'on ne recense

que quelques dizaines de châteaux majeurs associant pleinement les fonctions de résidence aristocratique, de forteresse et de chef-lieu administratif. Le contraste est important entre les châteaux des barons qui disposent à la fin du Moyen Âge de revenus annuels de plusieurs milliers de livres et ceux des nobles modestes qui ne possèdent qu'une petite demeure, un manoir, tout juste muni de quelques éléments défensifs ostentatoires.

On ne retient actuellement du château que le monument car le plus souvent son environnement médiéval a totalement disparu. Les abords du château, initialement constitué d'une haute-cour pour le seigneur et d'une basse-cour accueillant ceux qui le servent et les dépendances, se caractérisent par la présence d'un jardin, parfois associé à un verger. Un bois peut s'élever à proximité, plus sûrement un étang, élément paysager notable, utile pour actionner les moulins seigneuriaux. Outre une garenne ou un parc à gibier, les plus grands disposent d'une forêt qui s'étend parfois sur des centaines d'hectares : on y chasse, on y prélève du bois et on y fait pâturer des animaux. À cela il faut encore ajouter les « marques de château » : un colombier, des poteaux de justice ou fourches patibulaires, l'auditoire seigneurial dans le bourg ou la ville voisine, tout comme la potence. Quand un seigneur rebelle est puni on démantèle son château, on abat ses poteaux de justice et on coupe les arbres de sa forêt...

Château et pouvoir de commandement

Le château est avec l'église un des deux monuments emblématiques du Moyen Âge : le premier est le chef-lieu d'une seigneurie et la seconde le centre de la paroisse. La seigneurie regroupe un ensemble de terres et d'hommes placés sous la domination d'un puissant. Leur cartographie est délicate avant la période moderne : elle a beaucoup évolué entre le XI^e et le XV^e siècle, en raison des changements politiques, militaires et lignagers. Certaines familles ont pu connaître une brillante ascension avant de disparaître brutalement, faute d'héritier mâle : dès la fin du XIII^e siècle tous les lignages comtaux et presque toutes les familles vicomtales de Bretagne ont disparu. Leurs châteaux par contre, témoins de leur ambition, ont pu passer dans d'autres mains, sauf quand ils ont été abandonnés au profit d'une nouvelle implantation. Les forteresses les plus importantes, qualifiées de châteaux majeurs mais aussi des châteaux mineurs ou secondaires ont donné naissance à des agglomérations, les « bourgs castraux ». Ce sont des sites privilégiés implantés sur des routes, des points de passage obligés comme des gués de fond de ria. Le château apparaît dès lors comme un élément polarisateur, pas toujours exclusif car des sites ont pu connaître une occupation romaine ou alto-médiévale, caractérisée par la présence d'églises, de nécropoles et d'enclos ecclésiaux. À proximité du château, on édifie un pont, un moulin, des halles, un four, un auditoire pour rendre la justice ; un marché hebdomadaire est organisé puis des foires. L'émergence d'une agglomération est parfois accélérée par le recours à des moines qui y installent un ou des prieurés, succursales des grandes abbayes. Les deux tiers de la soixantaine de villes bretonnes médiévales sont ainsi nées

« à l'ombre d'un château ». Cette fonction de « capitale » perdure durant des siècles, même après la disparition du château. Plusieurs dizaines de villes sont closes de murailles qui permettent aux bourgeois d'assurer la protection de leurs biens.

Le temps des châteaux : une chronologie longue

On place encore fréquemment la « naissance » des châteaux vers le début du XI^e siècle mais c'est oublier que ces ouvrages féodaux ont pu avoir des « ancêtres », notamment des résidences aristocratiques carolingiennes comme celle fouillée par Philippe Guigon à Locronan (Finistère) ou celle de Bressilien à Paule (Côtes-d'Armor) explorée par Joseph Le Gall. Dans les deux cas on a mis au jour des édifices aristocratiques occupés par des chefs bretons durant la période carolingienne et pourvus de fossés, de talus et d'une entrée fortifiée. Notre corpus ne prend pas en compte les résidences élitaires de l'époque carolingienne sauf si elles ont été réoccupées comme le château de Rieux. Il en est de même pour quelques forteresses d'époque romaine comme Rennes, Nantes, Vannes, Alet et Brest qui sont demeurées des centres de pouvoir au Moyen Âge, accueillant des comtes et des vicomtes.

Trois fouilles archéologiques menées en Bretagne par Laurent Beuchet ont montré par ailleurs des occupations pérennes de châteaux avec des morphologies très variées. À Guingamp, il a révélé la superposition d'une enceinte circulaire de terre et de bois du XI^e siècle, d'une enceinte polygonale non flanquée, du XII^e siècle, puis d'un château de pierre carré pourvu de tours d'artillerie circulaires du XV^e siècle. À Chasné-sur-Illet, la fouille d'une motte érigée vers 1100 a montré qu'elle a succédé à une résidence aristocratique d'époque carolingienne et qu'un manoir a été implanté dans sa basse-cour au XIII^e siècle. L'exploration de la cour du château du Guildo daté des XIII^e-XV^e siècles a par ailleurs montré qu'il a été précédé par une résidence fortifiée de terre et de bois du XI^e siècle.

La fonction militaire de certains châteaux s'est parfois poursuivie tardivement, quelquefois jusqu'à la guerre de la Ligue, et plus exceptionnellement au-delà si on considère des châteaux transformés en citadelles ou en places fortes, comme Saint-Malo ou Brest. Les derniers perfectionnements apportés aux forteresses quelquefois modernisées jusqu'au début du XVII^e siècle nous livrent une perception très altérée du monument initial, parfois dérasé ou à demi-dissimulé derrière des remparts bastionnés (Machecoul, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Morlaix).

Châteaux reconstruits et châteaux délaissés

Le duché a connu près d'un siècle de paix sous les ducs de la maison de Dreux, entre 1235 et 1341, en dépit de la révolte de certains barons (Léon, Lanvaux, Clisson) et un « âge d'or » aux XV^e et XVI^e siècles. Les barons et les seigneurs ont néanmoins continué à fortifier leur demeure, manifestant dans la pierre et des attributs défensifs leur richesse ou l'émergence de leur lignage. Ils ont profité des autorisations de fortifier et des largesses octroyées par les ducs à leurs officiers, capitaines, chambellans

et diplomates ainsi que quelquefois des largesses royales à l'issue des guerres de Bretagne. Par ailleurs, le duc Jean IV (1364-1399) a initié des travaux dans plusieurs résidences duciales à Dinan, Vannes, Suscinio à Sarzeau et Auray ; son fils Jean V (1399-1442) a renforcé les capacités défensives de places fortes comme Brest ou Saint-Malo. Dès le début de son règne, dans les années 1460, François II entame la réédification quasi complète de son château de Nantes qui devient sa principale résidence.

Le XV^e siècle est marqué par la reconstruction de nombreux châteaux et la transformation de certains manoirs de la moyenne noblesse en logis fortifiés cantonnés de tours. Les décennies qui suivent la guerre de Succession sont toutefois marquées par le déclassement, la désuétude et la ruine de dizaines de vieilles forteresses. Les raisons sont diverses comme l'inutilité de certains ouvrages ou l'extinction de lignages et le passage de leur résidence aux mains de seigneurs qui négligent l'entretien de demeures situées à des dizaines de kilomètres de distance de leur résidence ancestrale. C'est notamment le cas pour les maisons de Rohan et de Laval ou encore, vers 1450, pour Françoise de Dinan qui détient une dizaine de châteaux des maisons de Dinan et de Châteaubriant et épouse Guy XIV de Laval. Il est aussi probable que certains châteaux ravagés durant la guerre de Succession n'ont pas été reconstruits car ils ont servi de repaires à des garnisons pillant les environs. La pacification du territoire est parfois à ce prix. Les ducs de Bretagne qui détiennent plusieurs dizaines de résidences d'importance très diverse depuis l'extension du domaine ducal au XIII^e siècle opèrent des choix : ils privilégient quelques demeures de la côte sud, notamment Suscinio, l'Hermine à Vannes, Auray et Nantes. Ils érigent des ouvrages ostentatoires face à des prélats à Saint-Malo, Saint-Brieuc et Quimper et mettent la main sur des forteresses stratégiques comme Clisson et Fougères mais négligent des vieux châteaux de Bretagne occidentale devenus inutiles, comme Carhaix, Châteauneuf-du-Faou et Châteaulin.

Au XV^e siècle, la priorité militaire est donnée par les ducs au renforcement des châteaux et des enceintes urbaines des marches de Bretagne à l'est du duché ainsi qu'à quelques places littorales comme Brest, Saint-Malo ou Concarneau. L'exception nantaise, avec la reconstruction du château de la Tour Neuve, ne doit pas faire oublier le déclassement du château de Rennes dès le début du XV^e siècle, le probable délaissement du château d'Auray et la ruine du « vieux château » de Concarneau à la fin du siècle. Le château de Guingamp dont la reconstruction a été entreprise par Pierre de Bretagne, fils cadet du duc, dans les années 1440 reste inachevé après son accession au trône ducal. La modernisation des enceintes urbaines et l'acquisition de canons dans la seconde moitié du XV^e siècle mobilisent une part essentielle des dépenses militaires du duché.

Par ailleurs, certains seigneurs bretons érigent des demeures fortifiées comprenant un logis porte cantonné de tours circulaires pourvues de canonnières et précédé par une cour close de murailles dont l'accès est protégé par un pont-levis et des fossés (Kerouzéré en Sibiril, Tréfaven à Lorient). Certains édifices urbains ruinés disparaissent au profit de nouvelles résidences rurales édifiées à

Introduction

la campagne : le château de la Bretesche à Missillac remplace celui de la Roche-Bernard. La construction de ces demeures fortifiées se poursuit après 1491. C'est notamment le cas de quelques grands barons comme le maréchal de Rieux ou Jean II, vicomte de Rohan, qui fait reconstruire les châteaux de Corlay, Pontivy, Josselin et La Roche-Maurice. La reine Anne fait achever le palais de Nantes. Si par la suite de grands lignages délaissent leurs résidences bretonnes, quelques vieilles forteresses médiévales un peu modernisées restent occupées par leurs propriétaires jusqu'à la fin du ^{xvii}^e siècle (la Hunaudaye à Plédéliac, Ranrouët à Herbignac). On prend soin par ailleurs de conserver certains attributs militaires comme des tours ou des châtelets d'entrée lors de la reconstruction de vieux logis médiévaux au ^{xvii}^e et au ^{xviii}^e siècle (Pont-L'Abbé, Châteaugiron, Montmuran aux Iffs).

Combien de châteaux médiévaux en Bretagne ? Définition et limites d'un corpus

Dans notre corpus, nous avons intégré des ouvrages pour lesquels nous disposons à la fois de mentions historiques et de données architecturales, voire archéologiques. Dans la chronologie de chaque édifice est mentionnée l'existence du château ou du lignage châtelain avant 1500 ainsi que des événements militaires, des mentions de travaux ou la transmission d'une seigneurie à une autre famille. Certains ouvrages apparus tardivement ont été intégrés dans la mesure où le lignage figure dans le *Livre des Ostz* de 1294 qui recense les services militaires dus par les vassaux du duc à la fin du ^{xiii}^e siècle. Nous avons également intégré des châteaux mentionnés durant la guerre de Succession de Bretagne correspondant à des châteaux mineurs ou à des « forts » tenus par les Anglais. Des ouvrages apparaissant tardivement comme ruinés ou qualifiés de « vieux château » dans des aveux du ^{xvi}^e siècle y figurent parfois, dans la mesure où un lignage notable en a auparavant porté le nom.

Les quelque 250 châteaux retenus dans notre corpus ne représentent qu'une partie des châteaux ayant existé au Moyen Âge en Bretagne. Ce décompte ne saurait être tenu pour définitif : nous avons écarté une centaine d'ouvrages pour lesquels, en dépit de la présence avérée de vestiges, motte importante, murailles ou tours, nous ne disposons d'aucune information historique ancienne sur le monument ou ses bâtisseurs. D'autres ont précocement disparu et ne sont avérés que par la présence d'un toponyme révélateur, comme à Châteaubourg ou à Château-Thébaut : ils ont pu avoir une existence éphémère. Dans d'autres cas, un édifice postérieur a pu occulter toute trace médiévale (Lanvéoc, Uzel). Certains ouvrages attestés comme « ancien château » dans des aveux des ^{xv}^e ou ^{xvi}^e siècles sont des ouvrages mineurs aux mains de seigneurs de paroisse auxquels cet édifice confère un gage d'ancienneté. Il en est de même pour des mottes innombrables, le plus souvent résidences de seigneurs secondaires, ancêtres de manoirs ou bien ouvrages éphémères. Certains châteaux restent hypothétiques (Baud, Gouarec, Loudéac) : on n'en conserve aucune trace en dépit de quelques assertions parfois anciennes. Nous avons dû les

écarter. *A contrario*, on peut retrouver dans le corpus des ouvrages dont l'occupation a pu être brève comme Château Tro à Guilliers ou Castel Cran à Plélauff. Leur histoire reste méconnue : ils sont ruinés dès le Moyen Âge.

C'est ainsi une extrême diversité qui prévaut, notamment en raison des divers statuts des propriétaires de châteaux et de l'histoire de chacun de ceux-ci. Certains ouvrages modestes apparaissent comme figés dans le temps, voire archaïques, loin de l'image magnifiée des châteaux forts. Ils sont probablement antérieurs à la guerre de Succession, comme les mottes dont les lignages ont disparu quelquefois dès le ^{xiv}^e siècle (Kergorlay en Motreff). Ces châteaux sont restés des centres de seigneuries mais ont pu perdre leur statut de résidence, être affectés en douaire ou en partage ou encore remplacés par un manoir occupé par un intendant. Certains châteaux à l'origine d'un peuplement ont ainsi été réduits à l'état de ruine dès le ^{xv}^e siècle et ont subsisté sous la forme de « motte » au sein de bourgs durant des siècles, avant d'être « grignotés » par l'urbanisation, sans que l'on ne sache rien de leur importance passée (Carhaix, Pont-Croix). La préservation des châteaux peut ainsi paraître comme une exception : c'est quelquefois la reconversion de ces résidences seigneuriales en édifices abritant des services publics, mairie, école, tribunal, caserne ou prison qui a sauvé quelques-uns des logis seigneuriaux bretons dans les années qui ont suivi la Révolution française, comme à Châteaubriant, Vitry, Pont-l'Abbé et Pontivy. La disparition de ces fonctions, l'arrêt des travaux d'entretien et leur rétrocession ou revente a pu entraîner leur quasi-disparition à brève échéance (Guémené-sur-Scorff).

Châteaux, mottes et manoirs : les limites d'une classification trop stricte

On a longtemps opposé les châteaux et les manoirs et fait apparaître les mottes comme les châteaux caractéristiques des ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles. On sait toutefois que certaines ont été durablement occupées, comme le « chastel » d'Aubigné jusqu'au ^{xv}^e siècle. D'autres « mottes » sont parfois des éminences rocheuses naturelles qui ont été retaillées pour servir d'assiette à un château de pierre (Le Faou, Belle-Isle-en-Terre). Des appellations s'avèrent quelquefois polysémiques et fluctuantes. Des manoirs peuvent accueillir les ducs ou être la résidence ordinaire des grands seigneurs, isolés près de bois, d'étangs ou d'estuaires. La fonction résidentielle l'emporte mais ils sont néanmoins pourvus de défenses, comme des tours ou des châtelets d'entrée ostentatoires. La distinction est parfois ténue aux ^{xiii}^e et ^{xv}^e siècles entre les manoirs des grands, princes, évêques et barons, et les châteaux. Le terme « manoir » est parfois utilisé pour désigner des résidences qui apparaissent comme « châteaux » quelques décennies plus tard, comme à Suscinio en Sarzeau vers 1238, Carnoët en Quimperlé en 1306 ou Joyeuse Garde en La Forest-Landerneau en 1341. On est bien loin ici du manoir élémentaire, centre de seigneurie rurale qui prédomine aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles. Le manoir de Penret à Sainte-Brigitte est une des résidences des vicomtes

de Rohan du ^{xiii}^e au ^{xvi}^e siècle et apparaît sous la mention de « château des Salles » au ^{xviii}^e siècle. Le château des temps modernes diffère de celui du Moyen Âge et des manoirs de ce temps. La fonction militaire tend à disparaître, en dépit de la présence d'un pont-levis et d'éléments défensifs ostentatoires. Les fonctions résidentielle et économique sont séparées en éloignant les greniers, les granges et les métairies de la demeure seigneuriale.

Un atlas des châteaux de Bretagne

Tout inventaire de châteaux médiévaux reste provisoire : leur recensement est incomplet, leur cartographie et leur occupation varient selon les siècles et les aléas généalogiques des lignages. La documentation reste inégale ; les fouilles archéologiques ne nous renseignent que sur quelques dizaines d'entre eux et tout particulièrement sur ceux qui ont fait l'objet de fouilles programmées (le Guildo à Créhen, la Roche-Maurice, Susicinio à Sarzeau), d'investigations archéologiques à l'occasion de travaux sur des monuments historiques (Châteaubriant, Nantes, Clisson, Blain) ou de fouilles préventives (Guingamp, Rohan, Pontivy...). Les études monographiques approfondies ou les travaux universitaires sont encore rares. Les opérations archéologiques sont désormais plus fréquentes : les restaurations de monuments donnent désormais lieu à un suivi archéologique et à l'élaboration de dossiers documentaires.

Notre objectif premier pour cet atlas est la mise en œuvre d'un corpus cohérent à l'échelle de la principauté bretonne, depuis l'apparition des châteaux jusqu'à leur disparition ou leur mise en valeur. Nous avons dû composer avec une documentation inégale et des sites parfois très divers. La nature de l'entreprise est duale : il a parfois été nécessaire de synthétiser une documentation pléthorique et d'autres fois de collecter de rares données historiques sur une forteresse totalement disparue. Certaines notices sont ainsi cinq fois plus longues que d'autres en raison d'une

documentation plus abondante, de l'importance du monument et de sa préservation. Parfois la connaissance de certains ouvrages n'a pas progressé depuis plusieurs décennies. Un site autrefois important a pu être traité brièvement en raison d'une documentation indigente ou d'archives qui n'ont guère été préservées ou explorées. Le doute a quelquefois prévalu avant d'écarter certains ouvrages ; par contre il nous a paru nécessaire d'intégrer des sites dépourvus de « château » mais qui ont eu une histoire militaire au Moyen Âge, comme Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon et même Redon. Certaines dates ont été retenues dans des notices de châteaux alors qu'elles sont parfois contestables ou non référencées dans des publications anciennes : elles nous éclairent sur l'histoire d'un monument, même si certains récits ont pu être « forgés » dans des *scriptoria* au Moyen Âge.

Cette publication offre au lecteur un panorama de la diversité des sites castraux bretons d'un point de vue historique, architectural et patrimonial. La connaissance archéologique progresse d'année en année et viendra tôt ou tard apporter un nouvel éclairage sur certains sites, tout comme une exploitation plus systématique des archives.

Nous avons distingué différents types de sites d'un point de vue patrimonial : les châteaux détruits ont totalement disparu, au moins en surface, même si des vestiges peuvent être enfouis, comme cela a été attesté lors d'opérations archéologiques récentes (château de l'Hermine à Vannes, château du Croisic et château de Pirmil à Nantes). Les châteaux ruinés présentent encore des traces de vallonnements, de fossés, de talus et de bases de murs que seuls des panneaux de signalétique permettent parfois d'expliciter auprès du public. Les châteaux en ruine comportent des élévations maçonnées de plusieurs mètres de hauteur et des éléments notables comme des tours et des portes d'entrée. La quarantaine d'enceintes urbaines bretonnes n'ont pas été décrites dans cette étude.

La majeure partie des châteaux évoqués dans cette étude sont des propriétés privées qui sont fermées à la visite ; merci de respecter ces interdictions. Ils correspondent en outre à des sites archéologiques inscrits à la *Carte archéologique nationale* et sont donc protégés à ce titre. Plusieurs dizaines sont inscrits ou classés monument historique.